



**Procès-verbal approuvé de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 6 mai 2020 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin St-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4**

<b>Présents :</b>	Isabel Béland	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Stephen Burke	Président (par visioconférence)
	Heather Clibbon	Commissaire (par visioconférence)
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Sara Downs	Commissaire (par visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (par visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (par visioconférence)
	Jason Kilganan	Commissaire-parent (par visioconférence)
	Cameron Lavallee	Commissaire (par visioconférence)
	Wyna Marois	Commissaire (par visioconférence)
	Esther Paradis	Commissaire (par visioconférence)
	Stephen Pigeon	Directeur général (par visioconférence)
	Jean Robert	Vice-président (par visioconférence)
	Jo Rosenhek	Commissaire (par visioconférence)
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (par visioconférence)
<b>Absents :</b>	Christian Falle	Commissaire-parent
	Aline Visser	Commissaire
<b>Également Présent :</b>	Yves Lambert	Président du Syndicat de l'enseignement Central Québec (par visioconférence)

**20-05A.01 Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

**20-05A.02 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par J. Rosenhek et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

**20-05A.03 Période de questions réservée au public**

Il n'y a eu aucune question.

#### **20-05A.04 Réouverture des écoles primaires de la CSCQ**

ATTENDU QUE toutes les écoles du Québec ont été placées en confinement complet en date du 13 mars 2020, en raison de la pandémie liée à la COVID-19;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé la réouverture des écoles primaires le 11 mai pour les régions situées en dehors de la communauté métropolitaine de Montréal et le 19 mai pour l'île de Montréal;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) a, d'abord et avant tout, la responsabilité d'assurer la santé et la sécurité de tous ses élèves et de tous les membres de son personnel;

ATTENDU QUE la CSCQ a l'autorisation légale de gérer ses établissements scolaires, y compris son droit constitutionnel de gérer et de contrôler ses institutions qui offrent des services dans la langue de la minorité;

ATTENDU QUE la CSCQ adhère au principe de subsidiarité en évaluant les besoins et les limites de chacune de ses communautés d'apprentissage afin d'assurer une prise de décision éclairée quant à la réouverture potentielle d'une école donnée;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré que le retour à l'école de tous les élèves du niveau primaire ne doit pas être considéré comme étant obligatoire, mais plutôt une décision relevant de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité QUE la CSCQ, après avoir effectué des estimations et des évaluations, a déterminé, à la suite de la recommandation du directeur général, que les écoles primaires situées sur son territoire peuvent rouvrir en toute sécurité, selon les normes de santé et de sécurité reconnues et dans le respect des exigences organisationnelles contenues dans les directives du gouvernement du Québec; et

QUE le directeur général de la CSCQ soit autorisé, si le besoin s'en fait sentir en raison de questions de santé soulevées et examinées par les autorités légales en matière de santé, ou en raison de questions de sécurité, à fermer une école donnée dans un court délai, et à informer d'une telle décision le Conseil des commissaires ainsi que les autorités concernées du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

#### **20-05A.05 Période de questions du public**

Il n'y a eu aucune question.

20-05A.06 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par J. Robert de lever la séance à 19 h 40.

---

Sandra Wright Griffin  
Secrétaire générale

---

Stephen Burke  
Président

Approuvé le 20 mai 2020